

	<p align="center">REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE</p> <p align="center"><i>Critère 1 :</i> <i>Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus</i></p>	<p><i>Critère 1.7 :</i></p> <p><i>Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou supervisée (CS) pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire</i></p> <p align="right">Page 1/1</p>
---	---	---

- Si les toutes les conditions sont réunies, nous proposons la conduite accompagnée lors de la prise d'information de nos futurs apprenants.

Voici quelques avantages non négligeables concernant la conduite accompagnée :

- 👉 la réduction de la période du permis probatoire de 3 à 2 ans
 - 👉 un tarif préférentiel sur l'assurance « jeune conducteur »
 - 👉 un coût total de formation souvent moins élevé qu'en apprentissage traditionnel
 - 👉 un taux de réussite à l'examen du permis de conduire plus important qu'en suivant la filière traditionnelle
- Si des difficultés sont rencontrées au cours de la formation ou s'il subsiste un échec à l'examen du permis de conduire, nous proposons systématiquement à l'élève la conduite supervisée.

Depuis la pandémie de Covid 19, nous avons mis beaucoup de conduites supervisées en place afin de palier à la fermeture, aux places d'examens, à la réorganisation.

Il n'est pas dans notre intérêt de le surcharger en heures de conduite.

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
THOUARS : 06 21 27 60 21
THENEZAY : 06 17 37 26 64
BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
ST VARENT : 06 18 94 17 82
NUEIL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54

